

Affaires courantes

b) Ces conférences ont lieu deux fois par année.

Question n° 163—M. Stupich:

Au sujet de la CEIC dans la région C.-B./Territoire du Yukon, une étude des communications internes a-t-elle été sous-traitée à Tower, Perrin et Cie et, dans l'affirmative, a) quel a été le coût de ce contrat, b) combien de temps ces études ont-elles été sous-traitées, c) existe-t-il une comparaison des coûts pour les études faites à l'interne par rapport à celles faites à l'externe?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Oui. Emploi et Immigration Canada a passé des contrats avec la firme Tower, Perrin et Cie pour certaines parties d'une enquête sur les communications internes.

a) Le coût du contrat s'élève à 35 000 \$.

b) En tout, deux enquêtes ont été effectués. La première enquête a été effectuée en 1988, la seconde en 1990.

c) Nous confions la presque totalité des sondages que nous effectuons à des entrepreneurs; la nature de ces travaux varie énormément, ce qui fait que nous ne pouvons établir d'analyse comparative des coûts.

Question n° 165—M. Gardiner:

Combien de citoyens américains sont entrés au Canada pour travailler comme professionnels en vertu de l'Accord de libre-échange canado-américain?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Voici une ventilation du nombre de citoyens américains qui sont entrés au Canada en tant que professionnels en vertu des dispositions prévues au chapitre 15 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis depuis le 1^{er} janvier 1989, date d'entrée en vigueur de celui-ci:

1^{er} janvier au 31 décembre 1989—1 807

1^{er} janvier au 31 décembre 1990—3 284

1^{er} janvier au 30 novembre 1991—2 961

Question n° 168—M. Proud:

En ce qui concerne la Commission canadienne des pensions, a) quel est l'arriéré actuel, b) comment cet arriéré se compare-t-il avec celui d'il y a trois ans, c) quel est le délai actuel pour (i) les premières décisions, (ii) les audiences et décisions du Comité d'examen, (iii) les appels devant le Tribunal d'appel des anciens combattants?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): (a) Pour l'année fiscale 1991-92, on prévoyait compléter 6 000 premières décisions par le 30 septembre alors qu'en effet 6 671 furent complétées.

(b) Trois années passées, en 1988-89, on avait prévu compléter 5 500 premières décisions pour la période se terminant le 30 septembre alors que 5 364 furent complétées.

(c) Délai actuel pour:

(i) Premières décisions—30 jours

(ii) Audiences et décisions du Comité d'examen—14 jours

(iii) En moyenne le délai entre la date de l'audition et la date de promulgation d'une décision en ce qui concerne les appels devant le Tribunal d'appel des anciens combattants était de 66 jours au cours de la période allant du 1^{er} avril jusqu'au 30 novembre 1991.

En moyenne, le délai administratif requis pour obtenir les documents du ministère, préparer le dossier, distribuer les documents et fixer l'horaire, à compter de la date de réception de l'avis d'appel jusqu'à la date de l'audition, était de 206 jours au cours de la même période. Ce délai est partagé entre le Tribunal, le ministère et le Bureau de services juridiques des pensions.

Question n° 169—M. Proud:

En ce qui concerne la Commission canadienne des pensions, a) combien de commissaires sont stationnés à Charlottetown, b) d'autres commissaires sont-ils stationnés dans d'autres parties du pays et, dans l'affirmative, (i) combien, (ii) y-a-t-il eu une réduction des déplacements des commissaires du fait des relocalisations?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): (a) La Commission canadienne des pensions est comprise de 16 commissaires affectés à Charlottetown

(b) Oui. (i) 8 (ii) oui—la quantité de voyages exigés par les commissaires est diminuée

Question n° 171—M. MacAulay:

1. En ce qui concerne les pêches de crabes communs de l'Île-du-Prince-Édouard, pour chacune des trois dernières années, a) combien de personnes ont reçu des permis de pêches, b) quelles ont été les prises annuelles totales, c) à combien se sont élevées les prises totales?

2. Le gouvernement a-t-il des plans pour a) rendre permanentes les pêches de crabes communs, b) délivrer des permis aux pêcheurs pour les pêches de crabes communs?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): 1a) 50 permis ont été émis au cours de chacune des années 1988, 1989 et 1990. Cependant les livres de bord soumis au MPO montrent des débarquements pour seulement 32, 21 et 6 détenteurs de permis en 1988, 1989 et 1990 respectivement.

b) 1988—930 030 lbs
1989—642 136 lbs
1990—282 912 lbs

c) 1988—186 006,00 \$
1989—128 427,20 \$
1990—56 582,40 \$

2. Les consultations avec l'industrie débiteront dans les premiers mois de 1992. Il faudra régler les questions suivantes avant de permettre une pêche permanente et